
Assemblée communale du 30 mai 2017

Présidence : M. Cédric Péclard, Syndic

Scrutateurs : Mme Cécile Berger, MM. Paul Riedo et Laurent Limat

Présents : 54 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mmes Christiane Baeriswyl, Cory Fontaine, Nathalie Fontaine, Nicole Grin, Nicole Maire et Denise Roth
MM. Gérard Ayer, Felix Baertschi, Pierre Baeriswyl, Gianfranco Galli, David Pury et Francis Volery

A 20h00, M. le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 19 du 12 mai 2017, par affichage au pilier public par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

M. le Président donne connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016
2. Comptes 2016
 - 2.1. Fonctionnement
 - 2.2. Investissement
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision et de la Commission financière
 - 2.4. Approbation
3. Approbation de la convention avec le Centre éducatif et pédagogique (CEP) relative aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Broye
4. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 décembre 2016

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, M. le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignements.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016 est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Comptes 2016

2.1 Fonctionnement

Lecture est donnée par M. Sébastien Banderet de la récapitulation des comptes de fonctionnement 2016 qui se présente comme suit :

RECAPITULATION COMPTES DE FONCTIONNEMENT	Comptes 2016	
	Dépenses	Recettes
TOTAUX FONCTIONNEMENT	5'247'302.00	5'257'762.54
ADMINISTRATION	493'543.80	73'356.15
ORDRE PUBLIC	142'717.40	97'085.15
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'449'281.35	59'128.90
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	26'357.80	
SANTE	410'721.10	667.85
AFFAIRES SOCIALES	540'391.35	
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	298'114.65	25'191.95
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	799'819.85	758'022.40
ECONOMIE	18'763.50	
FINANCES ET IMPOTS	1'067'591.20	4'244'310.14
Excédents recettes fonctionnement	10'460.54	

2.2 Investissements

Lecture est donnée par M. Sébastien Banderet de la récapitulation des comptes des investissements 2016 qui se présente comme suit :

RECAPITULATION COMPTES DES INVESTISSEMENTS	Comptes 2016	
	Charges	Produits
TOTAUX INVESTISSEMENT	408'710.95	263'020.80
ORDRE PUBLIC	45'079.35	
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	319'339.80	25'000.00
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	17'850.00	238'020.80
ECONOMIE	26'441.80	
Excédents charges investissement		145'690.15

Il demande s'il y a des questions à ce sujet ou des demandes de renseignements. La parole n'est pas demandée.

2.3 Rapport de l'organe de révision et de la commission financière

Rapport de l'organe de révision

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de l'organe de révision qui recommande à l'assemblée l'approbation des comptes 2016.

Rapport de la commission financière

La commission financière s'est réunie le 4 mai 2017 pour examiner le rapport de révision de la comptabilité 2016 établi par la fiduciaire Fiduconseils SA. Elle a constaté que les comptes de fonctionnement bouclent avec un bénéfice de Fr. 10'460.54 et que les comptes d'investissement présentent un excédent de charges de Fr. 145'690.15. Sur la base de ces éléments, elle approuve les conclusions du rapport de l'organe de révision et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2016 tels que présentés.

2.4 Approbation des comptes 2016

Les comptes de fonctionnement et des investissements 2016 sont acceptés, à l'unanimité, par l'assemblée.

3. Adoption de la convention avec le Centre éducatif et pédagogique (CEP) relative aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Broye

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire et de son règlement d'application, ainsi que la mise en place des différentes fusions de communes, la Commission de surveillance des services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Broye et la direction desdits services ont décidé d'établir une nouvelle convention (l'ancienne convention datait de 1987).

M. le Président donne lecture des modifications entre la convention de 1987 et la nouvelle convention transmise aux communes et qui entre en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2017.

Le Conseil communal recommande l'adoption de la convention avec le Centre éducatif et pédagogique (CEP) relative aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Broye.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée adopte, à l'unanimité, la convention avec le Centre éducatif et pédagogique (CEP) relative aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Broye.

4. Divers

M. le Président informe qu'une révision du plan d'aménagement local (PAL) va être mise à l'enquête publique courant juin. Il précise qu'il s'agit d'une adaptation aux conditions d'approbation émises par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions dans sa décision du 21 août 2013. Il signale également que les indices d'utilisation des différents types de zones à bâtir seront augmentés.

M. Bernard Berchier demande s'il est possible d'utiliser les surfaces disponibles des parcelles des bâtiments d'habitation situés en zone agricole.

M. le Président répond par la négative du fait que ces surfaces doivent obligatoirement passées en zone à bâtir pour être utilisées. La commune n'a pas la possibilité d'agir à ce sujet qui est traité au niveau fédéral.

M. Dominique Currat souhaite que le quartier de villas situé à la route des Closels à Aumont soit affecté à la zone à bâtir vu que les bâtiments implantés sont des habitations non liées à l'agriculture. Il espère que ce problème soit réglé dans le cadre d'une prochaine révision du PAL.

M. le Président répond qu'il en prend bonne note.

M. Georges Baeriswyl demande à la commune d'intervenir concernant l'habitation qui tombe en ruine à la route de l'Ecole à Granges-de-Vesin.

M. le Président informe que le nécessaire sera fait concernant ce dossier.

M. Pierre-André Volery propose de réfléchir à l'aménagement d'un chemin de sortie de la salle d'Aumont par l'arrière du bâtiment (côté centrale téléphonique) pour éviter le va-et-vient devant la salle.

M. le Président répond que le Conseil communal va se penser sur cette proposition.

M. Bernard Berchier signale que les tapis de la grande salle d'Aumont n'étaient pas propres lors du repas de soutien du FC Aumont-Murist qui a eu lieu en janvier. Il compare

la gestion de la grande salle de Montet où les informations et instructions sont claires et précises avec celle d'Aumont qui est floue et souhaite une amélioration de la situation.

Mme Annelise Volery relève également certains manquements qui ont été constatés lors de la dernière location de la salle par le Chœur-Mixte.

M. le Président prend bonne note de ces remarques et précise que le nécessaire sera fait pour remédier à cette situation.

M. Paul Riedo demande que les tables et chaises de la grande salle d'Aumont soient remplacées vu leur état.

M. le Président répond que le Conseil communal va analyser cette éventualité.

M. Marcel Waeber se renseigne concernant la situation au niveau de la modération du trafic sur la route du Vernay à Montet vu la construction d'un immeuble d'habitation. Il demande s'il n'est pas possible de limiter la vitesse autorisée à 30 km/h.

M. le Président informe que la mise en place d'une zone 30 km/h nécessite une étude de trafic pour analyser la vitesse des véhicules. A son avis, cette étude ne permettra pas d'abaisser la limitation à 30 km/h. La commune envisage de créer une place d'évitement en vue de l'augmentation du trafic.

M. Dominique Currat relève que la façade de la grande salle d'Aumont, côté ouest, est en piteuse état.

M. le Président répond que le Conseil communal en est conscient. Une étude globale concernant la réfection globale de la grande salle est en discussion.

M. Frédéric Fontaine revient sur sa demande de coupe de la haie qui borde l'Arignon afin de garantir la sécurité des véhicules qui sortent du chemin AF sur la route cantonale à la sortie de Frasses direction Montet. Il propose éventuellement la pose d'un miroir.

M. le Président informe que le Service des ponts et chaussées, propriétaire de l'endroit, a été informé de la situation.

M. le Président encourage les membres présents à cette assemblée à participer à la fête du Tir en campagne 2017 qui aura lieu à Aumont les 3-4 & 8-9-10-11 juin prochain.

La parole n'étant plus demandée, et avant de clore cette assemblée, M. le Président remercie pour leur travail ses collègues du Conseil, les employés communaux et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune.

Il remercie également les citoyennes et citoyens présents et les invite à partager le verre de l'amitié accompagné de la traditionnelle pizza.

L'assemblée est levée à 20h45.

Le Président

Le Secrétaire

C. Péclard

D. Fasel